

ARRÊTÉ N° 2024 - 173

JOURNEE DU VIVRE ENSEMBLE : Association Rythm and Groove – 20 mars 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de «la journée du « Vivre ensemble » par la Ville de Libourne, du Mercredi 20 mars Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

ARRÊTE

Article 1. : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le Mercredi 20 mars 2024 pour l'implantation :

- D'une structure de type barnum de dimension 6m (L) x 3m (l) pour les besoins matériels et ce de 11h à 17h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2. : L'association présente, dans le cadre de cette manifestation sans but lucratif, ne sera pas assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

Article 3. : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage des bateaux de croisières ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

Article 4. : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 19 mars 2024

Publié le

Notifié le 19 mars 2024

Monsieur Philippe BUISSON,
Président de La Cali



Le Président,

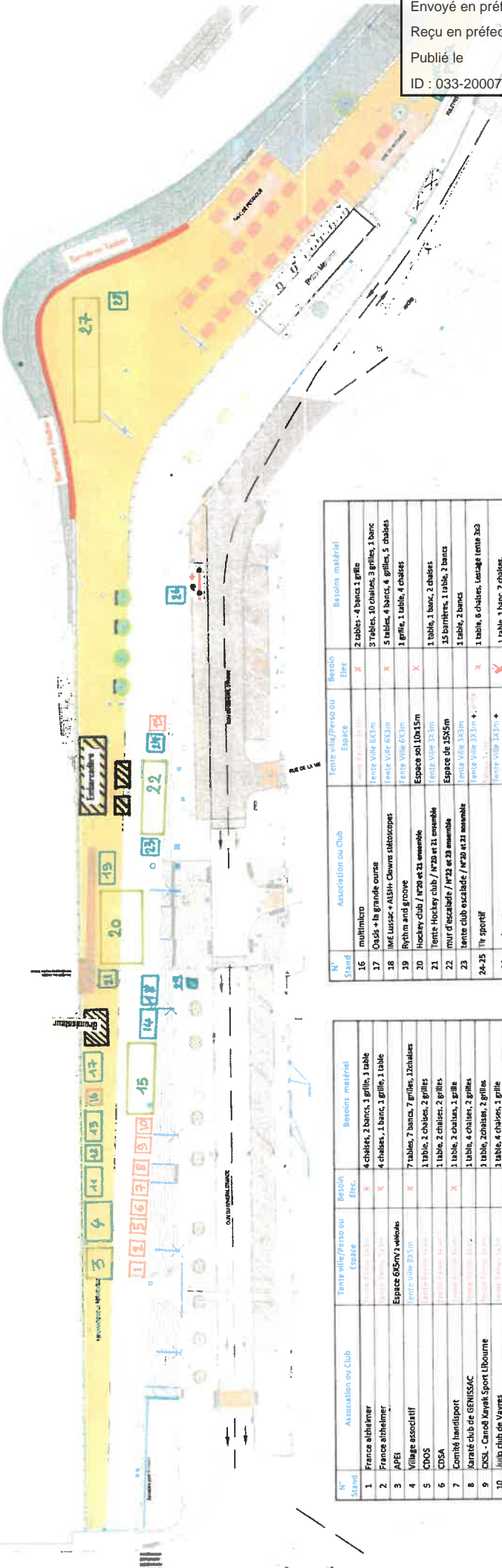
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



« Journée du VIVRE ENSEMBLE »
 Mercredi 20 mars 2024
 Ouverture au public de 11h à 17h
 Esplanade de la République / Place de la Confluence

Légende :
 Tentis Ville
 Tentis personnelles
 Espaces au sol



N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin élec.	Besoin matériel
1	France albatour	Tente ville 6x3m	X	4 chaises, 2 bancs, 1 grille, 1 table
2	France albatour	Tente ville 6x3m	X	4 chaises, 1 banc, 1 grille, 1 table
3	APEI	Espace 6/5m ² vélos		
4	Village associatif	Tente ville 6x3m	X	7 tables, 7 bancs, 7 grilles, 12 chaises
5	CDOS	Tente ville 6x3m		1 table, 2 chaises, 2 grilles
6	CDOS	Tente ville 6x3m		1 table, 2 chaises, 2 grilles
7	Comité handisport	Tente ville 6x3m	X	1 table, 4 chaises, 1 grille
8	Karaté club de GENISSAC	Tente ville 6x3m		1 table, 4 chaises, 2 grilles
9	CKCL - Canoë Kayak Sport Lihoume	Tente ville 6x3m		1 table, 2 chaises, 1 grille
10	Julio club de Vayres	Tente ville 6x3m		1 table, 2 chaises, 2 grilles
11	IME LUSISAC	Tente ville 6x3m		2 tables, 6 chaises, 3 grilles
12	Lovely solidarity et espace at vie	Tente ville 3x5m	X	2 tables, 6 chaises, 1 grille
13	Gem le klozque 12 + la consigne	Tente ville 6x3m	X	4 tables, 10 chaises, 3 grilles, 2 bancs
14	Stand sono et accueil / A com N°15	Tente ville 6x3m	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 2 grilles
15	Espace scénique / A com N°14	Espace ext 5x15m	X	2 tables

N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec	Besoin matériel
16	multimicro		X	2 tables - 4 bancs 1 grille
17	Osas + la grande ourse	Tente ville 6x3m		3 tables, 10 chaises, 3 grilles, 1 banc
18	IME LUSISAC + ALSH Clewris sténoscopes	Tente ville 6x3m	X	5 tables, 4 bancs, 4 grilles, 5 chaises
19	Rythm and groove	Tente ville 6x3m	X	1 grille, 1 table, 4 chaises
20	Hockey club / N°20 et 21 ensemble	Espace ext 10x15m		1 table, 1 banc, 2 chaises
21	Tente Hockey club / N°20 et 21 ensemble	Tente ville 3x3m		15 barrières, 1 table, 2 bancs
22	MUR d'escalade / N°22 et 23 ensemble	Espace de 15x5m		1 table, 2 bancs
23	tente club escalade / N°20 et 21 ensemble	Tente ville 3x3m	X	1 table, 5 chaises, 1 escalade tente 3x3
24-25	1 ^{er} sportif	Tente ville 3x3m + Espace 3x3m	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
26	croix rouge	Espace véhicule	X	2 tables, 2 chaises, 10 barrières
27/28	Cyclisme / place de la Confluence	Tente ville 3x3m + Espace 5x5m		2 tables, 2 chaises, 10 barrières
29	Passer été fait par le CMIE en 2023	2m ² au sol		Spécif au CMIE. A installer vers le 11 mars pour toute la durée de la journée
30	Toilettes MPR	A côté des toilettes au niveau restaurant le Bistrot maritime A l'arrêt 19 mars et à réintégrer le 25 mars		